

Commune de SAILLON

Enquête publique

Plan du cadastre viticole et des secteurs d'encépagement du vignoble sur le territoire de la Commune de Saillon.

Le Conseil municipal a validé l'affinement des secteurs d'encépagement du vignoble et le plan du cadastre viticole, conformément à l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.

Ce projet est soumis à l'enquête publique durant 30 jours soit du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2011.

Le dossier complet peut être consulté au bureau communal aux jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 15h00 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Les oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit dans les 30 jours dès la parution au Bulletin officiel, au Conseil municipal de Saillon.

L'Administration communale

Saillon, le 1^{er} juillet 2011